

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 13 juin 2023 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté Mme Geneviève Marchand  
Mme Stéphanie Gauthier M. Kévin Champagne

Sont absents : M. Jacques Pelchat M. Marc Champagne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

### **1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2023
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2023
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Rapport du maire 2022
- 10- Adoption| Règlement N° 223-2023 décrétant la limite de vitesse maximale permise sur le chemin Gosford
- 11- Demande d'autorisation pour l'utilisation de la rue Dublin | Festival du Boeuf
- 12- Modification temporaire du règlement encadrant les camions bouffes
- 13- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques | Répartition 2022
- 14- Octroi de contrat | Collecte et transport des plastiques agricoles
- 15- Mise en commun | Technicien informatique
- 16- Bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire
- 17- Vente | Camion International 2005
- 18- Octroi de contrat | Réfection rue Gosford Nord segment 10 phase 2
- 19- Octroi de contrat | Étude géotechnique segment 7
- 20- Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie | Chemin Bullard
- 21- Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie | Chemin de la Chapelle
- 22- Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie | Chemin Fiset
- 23- Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie | Chemin McKenzie
- 24- Demande d'usage conditionnel résidence de tourisme | 115, chemin de la Seigneurie
- 25- Demande de permis de construction | 1753, rue Dublin
- 26- Varia
  - A- Appui à la 41e édition du Festival du bœuf
  - B- Demande de contribution financière | Sortie à vélo du Club Optimiste
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

R-0126-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

**2- INTERVERSION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-0127-06-2023 Proposé par la conseillère Mme M. Kevin Champagne

**QUE** le maire Monsieur Gervais Pellerin soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

R-0128-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MAI 2023**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2023.

**5- APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2023**

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de mai est de : 431 868.01 \$

R-0129-06-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**6- COURRIER**

*Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.*

**7- RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de mai 2023.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- RAPPORT DU MAIRE 2022**

Le maire, Gervais Pellerin, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Le rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité et une copie sera publiée dans le bulletin municipal qui est distribué à l'ensemble des résidents.

**10- ADOPTION | RÈGLEMENT N°223-2023 DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE MAXIMALE PERMISE SUR LE CHEMIN GOSFORD**

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du premier alinéa de l'article 626, paragraphe 4 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q. chapitre C-24.2) permet à une municipalité de fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du règlement a dûment été donné lors de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 9 mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

R-0130-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** le Règlement N°223-2023 décrétant la limite de vitesse maximale sur le chemin Gosford Nord soit adopté et que le service de voirie procède à l'installation de la signalisation appropriée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**11- DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE LA RUE DUBLIN | FESTIVAL DU BOEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la demande pour utiliser la rue Dublin pour la parade du Festival ;

R-0131-06-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité autorise au Festival l'utilisation de la rue Dublin pour la parade qui aura lieu le samedi 2 septembre 2023 entre 12 h et 14 h 30 approximativement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**12- MODIFICATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT ENCADRANT LES CANTINES**

R-0132-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** la Municipalité d'Inverness accepte modifier certaines dispositions encadrant les cantines pendant la tenue du Festival du Bœuf 28 août au 4 septembre 2023;

**QUE** l'heure de fermeture soit fixée à 1 h 30 AM pour toutes les demandes de permis;

**QUE** les frais demandés pour l'émission du permis soit de 250\$ excepté pour les OBNL le tarif régulier sera appliqué;

**QUE** la Municipalité d'Inverness informe monsieur Aldric Ntsandi, responsable de l'émission des permis à la MRC de L'Érable de ces nouvelles dispositions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**13- FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES | RÉPARTITION 2022**

**ATTENDU QUE** la MRC de l'Érable a adopté le règlement 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013 ;

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

**ATTENDU QUE** la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2022, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement numéro 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

**ATTENDU LE** tableau de répartition des fonds constitués par la MRC de l'Érable;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

R-0133-06-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 20 797.85 \$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable ;

**QUE** la Municipalité d'Inverness s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**QUE** cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **14- OCTROI DE CONTRAT | COLLECTE ET TRANSPORT PLASTIQUES AGRICOLES**

**ATTENDU QUE** le contrat de la Municipalité pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole vient à échéance le 30 juin 2023 ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux soumissions concernant la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole ;

Gaudreau Environnement :

- Conteneur 2 verges 2161.03 \$ par conteneur pour 18 mois
- Conteneur 4 verges 2611.03 \$ par conteneur pour 18 mois

Services Sanitaires Denis Fortier :

- Conteneur 2 verges 471.98 \$ par conteneur pour 18 mois
- Conteneur 4 verges 943.95 \$ par conteneur pour 18 mois

R-0134-06-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

**D'ADJUGER** le contrat de collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole à Services Sanitaires Denis Fortier aux coûts suivants :

- Conteneur 2 verges 471.98 \$ par conteneur pour 18 mois
- Conteneur 4 verges 943.95 \$ par conteneur pour 18 mois

**QUE** le maire, M. Gervais Pellerin et la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **15- MISE EN COMMUN | TECHNICIEN INFORMATIQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités, dont la Municipalité d'Inverness, désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en informatique ;

R-0135-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'une ressource commune en informatique et à assumer une partie des coûts ;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**QUE** le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet ;

**QUE** le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **16- BONIFICATION DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES EN GESTION DOCUMENTAIRE**

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités, dont la Municipalité d'Inverness, souhaitent bonifier l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de L'Érable ;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable et la Municipalité d'Inverness ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités, dont la Municipalité d'Inverness, désirent présenter un projet de bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de L'Érable dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

R-0136-06-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness s'engage à participer au projet de bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de L'Érable et à assumer une partie des coûts ;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**QUE** le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet ;

**QUE** le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **17- VENTE | CAMION INTERNATIONAL 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes

- Régie intermunicipale de déneigement Joly-St-Flavien 22 350 \$
- Excavation EMP 18 600 \$

R-0137-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte l'offre de la Régie intermunicipale de déneigement Joly St-Flavien au montant de 22 350 \$

**QUE** la directrice générale Mme Marie-Pier Pelletier et/ou l'officier municipale M. Sylvain Breton soient mandatés pour représenter la Municipalité d'Inverness auprès de la SAAQ pour procéder au transfert du véhicule.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **18- OCTROI DE CONTRAT | RÉFECTION RUE GOSFORD NORD SEGMENT 10 PHASE 2**

➤ Point reporté

### **19- OCTROI DE CONTRAT | ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SEGMENT 7**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness doit procéder à des études géotechniques en vu des travaux de réfection du chemin Gosford Nord segment 7 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions conformes ont été reçues :

- Terrapex 21 748,00 \$
- Solmatech 32 979,36 \$

R-0138-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Terrapex au montant de 21 748 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des études géotechniques en vu des travaux de réfection du segment 7 du chemin Gosford Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**20- ATTESTATION D'OFFICIALISATION PAR LA COMMISSION DE TOPONYMIE | CHEMIN BULLARD**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie du Québec a officialisé le nom de chemin Bullard pour identifier un chemin privé menant à deux propriétés en bordure du ruisseau Bullard.

**21- ATTESTATION D'OFFICIALISATION PAR LA COMMISSION DE TOPONYMIE | CHEMIN DE LA CHAPELLE**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie du Québec a officialisé le nom de chemin de la Chapelle pour identifier un chemin privé qui a emprise sur la partie privée de la route du Lac-Joseph et sur lequel une chapelle avait été érigée dans les années 1960.

**22- ATTESTATION D'OFFICIALISATION PAR LA COMMISSION DE TOPONYMIE | CHEMIN FISET**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie du Québec a officialisé le nom de chemin Fiset pour identifier un chemin privé qui a emprise sur la partie le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang et à l'extrémité duquel plusieurs propriétés privées sont sises.

**23- ATTESTATION D'OFFICIALISATION PAR LA COMMISSION DE TOPONYMIE | CHEMIN MCKENZIE**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie du Québec a officialisé le nom de chemin McKenzie pour identifier un chemin privé qui a emprise sur le 5<sup>e</sup> Rang sur lequel plusieurs propriétés privées sont sise en bordure de la rivière McKenzie.

**24- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RÉSIDENCE DE TOURISME | 115 CHEMIN DE LA SEIGNEURIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'usage de résidence de tourisme est visée par le règlement N°200-2020 relatif aux usages conditionnels afin d'encadrer la location à court terme pouvant s'avérer incompatible avec leur milieu et atténuer les impacts reliés à l'opération pour ce type d'usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a soumis les documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la description de la demande est conforme à celle relative au règlement de résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a formulé clairement ses engagements à l'activité de résidence de tourisme et aux dispositions qui encadrent le bon fonctionnement de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques avis négatifs ont été reçus fasse à cette demande d'usage conditionnel dû au potentiel de déranger la présente tranquillité du secteur en raison du fort potentiel de nuisances que les locations peuvent apporter;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de consultation d'urbanisme a émis un avis favorable;

R-0139-06-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande d'usage conditionnel sous les conditions suivantes :

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 juin 2023

- D'obtenir le nom et les coordonnées d'une personne-ressource qui réside à proximité de la résidence.
- De se conformer aux règlements et lois encadrant les bandes riveraines.

**QUE** suite à la validation de ces points, le certificat pourra être émis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **25- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (PIIA) | 1753 RUE DUBLIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite construire un bâtiment accessoire de 2 mètres par 6,2 mètres en cour arrière pour accueillir des poules ;

**CONSIDÉRANT QUE** la garde d'animaux de ferme est acceptée dans la zone villégiature sous certaines conditions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de consultation d'urbanisme a émis un avis favorable;

R-0140-06-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière sous condition d'harmoniser la construction avec le bâtiment principal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **26- VARIA**

#### **A. APPUI À LA 41<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU BŒUF**

R-0141-06-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** la Municipalité d'Inverness donne son appui à la tenue de l'événement ainsi qu'à la demande de permis d'alcool préparé par Mme Johanne Roy, trésorière du Festival du Bœuf.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness souhaite à l'organisation beaucoup de succès pour son édition 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **B. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE | SORTIE À VÉLO DU CLUB OPTIMISTE**

R-0142-06-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** la Municipalité d'Inverness offre une contribution financière de 300\$ au Club Optimiste dans le cadre de la sortie à vélo tenue le 3 juin dernier en prélude de la Fête des voisins;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**27- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**28- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-0143-06-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** la séance soit levée à 20 h 19.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière